

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Aline BERTOU, Maire.

Maires adjoints présents : M. BERNARD Pascal, M. BURETTE Guy, Mme BOUDEVILLE Marie-Christine, Mme DERONGS DUSSART Stéphanie, M. LAVALLÉE Richard.

Conseiller délégué : M. LANCIEN Dominique

Conseillers présents : M. BÉRI Marc, Mme BULKAEN Francine, Mme DUTOT Nathalie, Mme GARCIA BERNARD Catherine, M. HORCHOLLES Willy, M. HUMBERT Tony, Mme MARTIN Agnès, Mme MICHELET Carole, Mme PLUVIOSE Marie, M. Guillaume QUILLET.

Pouvoirs :
Mme DUGARD Virginie à Mme BERTOU Aline
Mme DUCHESNE Valérie à Mme MICHELET Carole
M. CHÉRON Julien à M. LAVALLÉE Richard
M. FLEURY Jean-Luc à M. BURETTE Guy
M. GROUT Olivier à M. HUMBERT Tony

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Agnès

Appel nominal

Approbation du compte rendu du 25/03/2024

A l'unanimité, le compte rendu de la réunion 25 mars 2024 est approuvé.

Arrivée de M. QUILLET Guillaume à 18h37

Arrivée de Mme LEMAIRE Corinne à 18h53

Délibérations :

***Autorisation de signature de convention territoriale globale avec la CAF :**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que pour obtenir les aides de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), il est impératif de signer la Convention Territoriale Globale entre la commune de Frenelles en Vexin, la CAF et SNA27.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de Madame le Maire ;

Considérant la nécessité de pérenniser les accords passés avec la CAF de l'Eure ;

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux :

- D'approuver le projet de Convention Territoriale Globale ci-annexé à passer avec la CAF de l'Eure.
- D'autoriser Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF de l'Eure, pour la période du 1er janvier 2024 au 3 décembre 2027, et tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

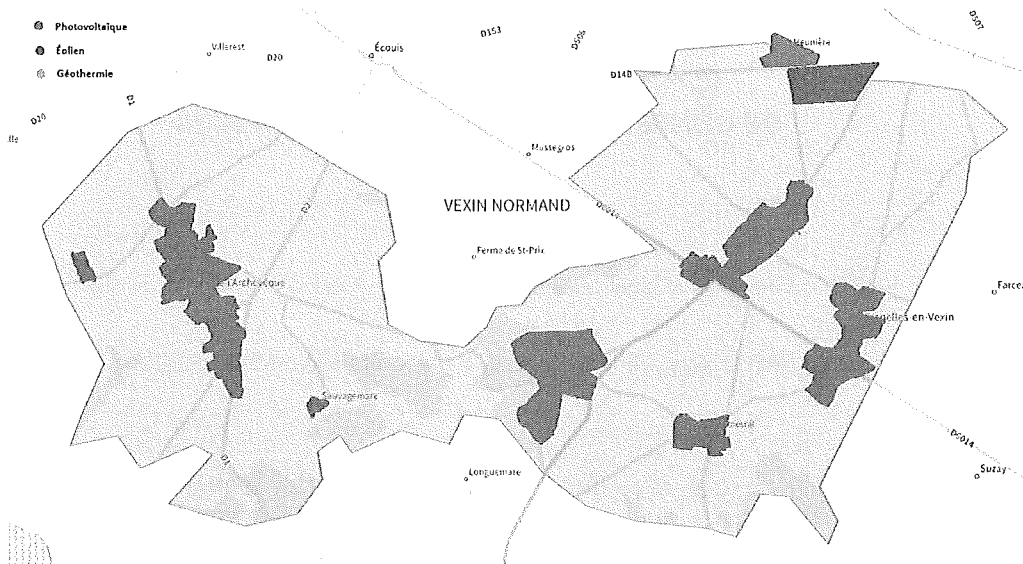
- De valider les propositions émises dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

***Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables sur la commune de Frenelles en Vexin :**

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15, Madame le Maire explique aux conseillers municipaux que l'État demande aux communes de définir des ZAER (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables).

En partenariat avec SNA27, plusieurs propositions ont pu être faites avec les possibilités qu'offre la commune, à savoir le photovoltaïque, la géothermie et l'éolien.

Un questionnaire a été mis dans les boîtes aux lettres des administrés avec une carte situant les zones définies aux habitants pour avoir leurs avis sur ces propositions. Les retours sont peu nombreux (173 retours) mais ceux obtenus sont en majorité défavorables à l'éolien.



Madame le Maire demande aux conseillers municipaux :

- De valider les zones définies ci-dessus sur le périmètre urbain des trois communes déléguées concernant le photovoltaïque et la géothermie,
- D'enlever la zone proposée concernant les éoliennes suite aux retours des habitants majoritairement défavorables, comme l'a été le Conseil Municipal par délibération n° 51/2019.
- De l'autoriser à transmettre la cartographie de ces zones à M. le Sous-Préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département 27, ainsi qu'à SNA27.
- De valider le principe de l'intégration de ces zones dans le document d'urbanisme de la commune dès que la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L.153-31 du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider les propositions émises dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

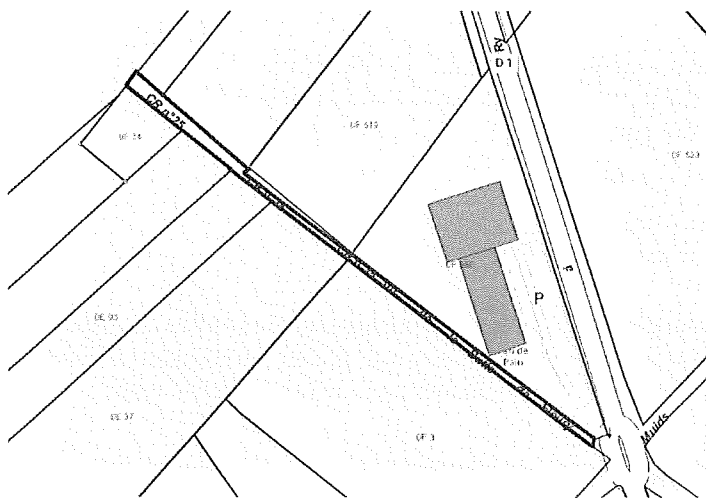
*Autorisation de vente du « Chemin Rural n°25 sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que le chemin situé entre le terrain Depeaux et les commerces n'est pas emprunté et n'a pas de nécessité d'être gardé dans le domaine privé communal. Deux riverains seraient intéressés par le chemin qui longe leur propriété respective (en totalité environ 1035m²).

Madame le Maire propose la vente étant donné que pour le projet séniors en cours, ce chemin n'a pas d'utilité.

Madame le Maire précise qu'il faudra un bornage et une enquête publique.

Madame le Maire propose également la vente au prix de 1€ le M² comme pour les précédentes ventes.



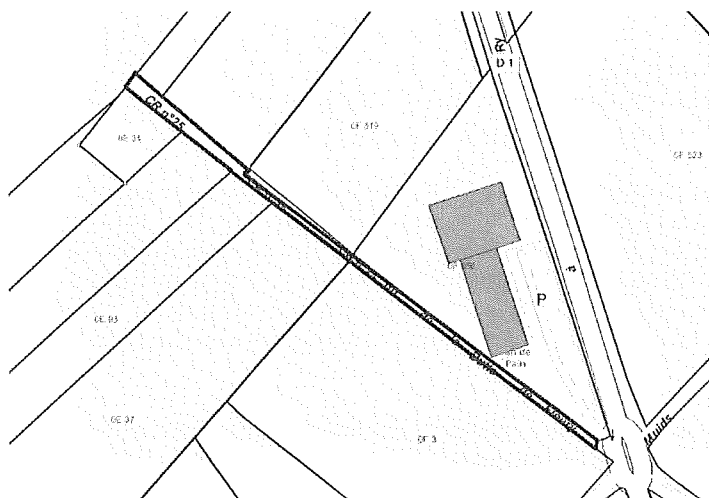
Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à vendre le « chemin rural n°25 » sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque avec la procédure précitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*Autorisation d'ouverture d'une enquête publique pour la vente du « Chemin Rural n°25 sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque.

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que pour pouvoir vendre le Chemin Rural n°25 de Fresne l'Archevêque, il faut procéder à une enquête publique pour avertir la population du choix de la commune. Ainsi, les propriétaires voisins du chemin pourront s'ils le souhaitent s'opposer au projet ou se proposer comme acquéreurs.



Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de l'autoriser à ouvrir une enquête publique pour la vente du « chemin rural n°25 » sur la commune déléguée de Fresne l'Archevêque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

*SIEGE 27 > Annule et remplace la délibération n°07/2023 du 06 mars 2023.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE a entrepris des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée :

Tranche 1 : délibération n°09/2022
en section d'investissement: 21 375.00 €
en section de fonctionnement: 18 750.00 €

Tranche 1 : définitif 2024
15 892.00 € (-5 483€)
15 417.00 € (-3 333€)

Tranche 2 : délibération n°07/2023
en section d'investissement: 26 667.00 €
en section de fonctionnement: 11 667.00 €

Tranche 2 : définitif 2024
27 000.00 € (+333€)
13 750.00 € (+2 083€)

Un bilan des opérations moins élevé que prévu soit - 6 400€.

Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de valider les montants définitifs concernant l'annule et remplace de la délibération n°7/2023 du 06 mars 2023 pour permettre le paiement des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et à main levée :

- De valider la proposition émise dans les conditions exposées ci-dessus.
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Informations diverses :

***Désignation des jurés d'assises :** Comme chaque année, nous devons procéder au tirage au sort des jurés d'assises qui pourront être susceptibles d'être invités à siéger au Tribunal de Grande Instance. Pour notre commune, 3 jurés doivent être désignés.

1^{er} juré et 3^{ème} juré:

- Tirage du bureau de vote : Boisemont

Les électeurs tirés au sort sont le n° 511 M. SAINTE-ROSE Gilles et le n° 479 M. PROFFIT Simon.

2^{ème} juré :

- Tirage du bureau de vote : Corny

L'électeur tiré au sort est le n° 11 Mme BABINDAMANA KAZI épouse VANGU Micheline

***Marquage et signalisation verticale (rue grande)** : A plusieurs reprises, Agnès Martin m'a alertée sur la dangerosité de l'intersection de la rue Benoist/Rue grande, après avoir pris attache auprès du Département, une signalisation horizontale en résine gravillonnée va être créée par la « signalisation routière (annexe 4) et un panneau de priorité va être posé par le SVVS, rue Grande. Le montant des travaux s'élève à 2 704,88€ HT.

* **Projet de résidence intergénérationnelle sur la commune déléguée de Fresne L'Archevêque (anciennement terrain Depeaux):**

La promesse de vente du terrain Depeaux a été signée, le 23 avril 2024 (1 Ha).

Nous avons rencontré 2 fois le bailleur social « Post habitat » dont le Président est Frédéric Duché, pour échanger sur un projet de résidence intergénérationnelle, nous souhaitons faire de la mixité entre séniors, familles, jeunes et 2 locaux pour le médical ou paramédical seront intégrés.

Cette opération comportera une trentaine de logements dont 10 ou 15 seront en semi collectif (reste à déterminer) avec une hauteur de N+1 avec comble, pour respecter les contraintes de l'Architecte des Bâtiments de France, les logements du RDC auront un petit jardinet, qui seront destinés aux séniors, et pour compléter le programme, des maisons individuelles pourront être implantées. Un projet par l'architecte de Post Habitat va nous être présenté en juin, la DDTM nous accompagnera aussi avec leur architecte et le CAUE pour l'environnement. Nous avons été très sensibilisés sur l'environnement, il faut que notre projet soit très vertueux en la matière, aujourd'hui ce terrain est considéré en friche, cette opération permettra un cadre plus bénéfique, redynamisera le secteur et renforcera l'attractivité des commerces.

Nous sommes allés visiter une opération similaire à Etrépagny qui nous a séduit.

M. HORCHOLLES Willy : La station d'épuration est-elle suffisante pour assainir les eaux usées des nouveaux logements qui vont être créés ? Car auparavant il était impossible de déposer des demandes de permis de construire.

M. BURETTE Guy : La station d'épuration a été refaite à la hausse (700 habitants).

Mme Le Maire : Avec le futur PLU de Frenelles en Vexin, le terrain sera en zone constructible, l'assainissement est une compétence SNA et lors de l'instruction des permis de construire, SNA donnera son avis. Si il est défavorable, le bailleur fera un assainissement individuel pour le projet.

***Deux réunions publiques** ont eu lieu pour présenter les travaux de voirie « rue de l'église » à Boisemont et « ruelle Cornette » à Corny. Les marchés publics vont être lancés courant l'été, en attente de retour des demandes de subventions. Les travaux auront lieu en février 2025 pour éviter la mauvaise saison.

***Composition du jury pour les maisons et jardins fleuris** : Si vous êtes intéressé à faire partie du jury qui rendra visite aux personnes qui se seront inscrites pour nous présenter leur maison et jardin fleuris. Merci de nous le faire savoir !

Mme Le Maire : 13 inscriptions pour le moment. Membres du jury : Mme Aline BERTOU, Mme PLUVIOSE Marie et M. LANCIEN Dominique.

***Installation à la zone artisanale de deux kinésithérapeutes**

M. BURETTE Guy : Ouverture le 04/06. Ils se sont installés sur la commune de Fresne l'Archevêque car le loyer est moins cher, le stationnement y est plus facile et bien positionné.

***Visite de l'atelier** : Le Conseil Municipal s'est déplacé et a pu échanger avec les agents.

***Élections européennes le 09/06/2024** :

Mme Le Maire : nombre de votants sur Boisemont : 564 votants, sur Corny : 289 et Fresne l'Archevêque : 405.

***Réunion publique de PLU du 24/06/2024** :

Mme Le Maire : cette réunion est déplacée au deuxième semestre 2024 car il nous manque plusieurs éléments pour donner une information complète.

***Fête des pères et des mères du 02/06/2024** :

Mme Le Maire : Manifestation réussie à Boisemont, l'implication de Christine du périscolaire a motivé les enfants et parents à faire le déplacement. Merci aussi aux bénévoles qui ont proposé un vin d'honneur de qualité. Environ 135 administrés dont 120 colis.

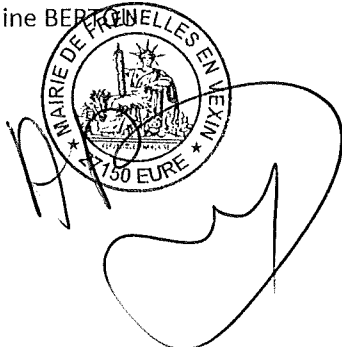
***Devoir de mémoire du 08/05/2024** :

Afin de sensibiliser les enfants et les adultes à garder le devoir de mémoire, dans le cadre du 80^{ème} anniversaire du débarquement, en plus du travail effectué par les enfants de l'école et de l'officialisation du porte drapeau Tony Humbert, une sortie le 27 mai 2024 à Arromanches avec une visite au musée et la plage de débarquement, puis au cimetière américain à Colleville a finalisé le projet. Ce sont les 4 classes du CE2 au CM2 (115 élèves) qui ont participé à cette sortie qui fut une réussite.

Plus de question, la séance est levée à 19h17.

Madame Le Maire

Aline BERTOU



Secrétaire de séance

MARTIN Agnès